

Unilever Rapport Annuel

Purpose-led, future fit

2020







Du bonheur à partager!



SOMMAIRE

P-4 P-7 P-8	MOT DE LA PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
P-9	CHAPITRE 1- PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE
P-9 P-9 P-11 P-11 P-12 P-13 P-13	 1-1 Chiffres clés 1-2 Performance de nos produits et marques 1-3 Conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales 1-4 Politique qualité – Sécurité – Environnement – Formation – Politique du personnel 1-5 Politique du Personnel 1-6 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 1-7 Evolution du cours de l'action
P-15	CHAPITRE 2 - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
P-15 P-15 P-15 P-15 P-15 P-16 P-18 P-20 P-21	 2-1 Résultat de l'exercice 2-2 Résultat Activités Ordinaires 2-3 Résultat Hors Activités Ordinaires 2-4 Résultat Net 2-5 Affectation du Résultat de l'exercice 2-6 Situation du Mandat des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes 2-7 Bilan de Fin d'Exercice 2-8 Compte de résultat 2-9 Tableau des Flux de Trésorerie
P-22	CHAPITRE 3 - RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE
P-22 P-22 P-22 P-24 P-24 P-24	 3-1 Composition du Conseil d'Administration 3-2 Direction de la Société 3-3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration 3-4 Principes de gouvernance 3-5 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale 3-6 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
P-25	3-7 Situation du Mandat des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

P-29 TEXTE DES RESOLUTIONS

P-33 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 1-Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- 2-Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèses annuels

Mot de la Présidente Directrice Générale



Manon KARAMOKO COULIBALY Présidente Directrice Générale Unilever Côte d'Ivoire

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous accueillir à cette assemblée générale annuelle, portant sur l'exercice 2020 de notre entreprise.

BILAN ECONOMIQUE

La croissance économique de la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine affiche au compteur un taux de 2,4% alors qu'elle prévoyait, initialement pour cette année 2020 un taux qui avoisinait 6,6%.

Cet insuccès est majoritairement dû à la crise sanitaire causée par la covid-19. Les pays d'Afrique ont certes été les moins touchés mais leur économie en a souffert.

Le taux de croissance du PIB réel de l'union serait de 0,7 contre 5,8 en 2019.

L'avènement de la pandémie a occasionné la mise en place de mesure de protection pour endiguer la crise sanitaire. Ces mesures, matérialisées par la fermeture des frontières aériennes et terrestres, le confinement des populations, la création de centre de dépistage et l'instauration d'un couvre-feu ont mis à mal la qualité des échanges économiques.

La croissance de la Côte d'Ivoire en particulier connaît un important ralentissement soit 1,8% du PIB en 2020. Plusieurs secteurs de son économie notamment, le tourisme, la construction, l'agriculture et le transport ont été sévèrement touchés par la covid-19. La résilience des services de télécommunication et les services financiers contribue à un essai de stabilisation de l'économie mais l'équilibre recherché est encore loin d'être atteint.

NOS ACTIVITES

Au cours de l'année 2020, chez Unilever Côte d'Ivoire, nous avons mis en œuvre des actions en vue de consolider et de diversifier nos différentes marques sur le marché.

Notre démarche novatrice s'est principalement fait sentir cette année dans la

catégorie des savons de soins corporels avec le produit LUX EVERTONE.

Par ailleurs dans un mouvement de solidarité et dans le but de freiner la propagation de la covid-19 qui sévit actuellement nous avons mis sur le marché pour le bien des populations le GEL REXONA antibactérien.

NOTRE PERFORMANCE EN 2020

L'année 2020 a été marquée par une crise économique et sanitaire mondiale ainsi que des perturbations socio-politiques sur trois de nos marchés principaux (Côte d'Ivoire, Mali et Burkina).

En effet, les mesures barrières (couvre-feu, restrictions de mouvements, fermeture de frontières, fermeture des marchés et commerces jugés non-essentiel), les conséquences économiques sur le pouvoir d'achat des populations ainsi que la pression occasionnée sur le fonds de roulement et donc sur les créances clients ont fortement impacté nos activités sur le deuxième et le troisième trimestre 2020.

Le quatrième trimestre quant à lui a connu quelques perturbations liées à la période d'élection en Côte d'Ivoire et au coup d'Etat au Mali.

La performance de l'exercice 2020 est marquée par une baisse du chiffre d'affaires de 27% par rapport à l'exercice précédent.

Notre marché principal, la Côte d'Ivoire a subi un recul de 29% de son chiffre d'affaires presqu'au même niveau que les marchés de l'export (Afrique de l'Ouest francophone et Afrique Centrale) qui ont enregistrés une décroissance de 30%.

PERSPECTIVES 2021

Les catégories savons de toilette et de ménage ont été particulièrement touchées enregistrant une régression de 30% par rapport à 2019 quand la catégorie produits alimentaires et rafraichissements enregistrait une baisse de 10%.

En 2021, notre priorité sera d'accentuer nos investissements mais aussi de renforcer notre présence sur les canaux en croissance pour une meilleure progression de nos parts de marché et ce grâce à un portefeuille plus dynamique et plus accessible.

La maîtrise de nos coûts de fonctionnement ainsi que l'augmentation de la productivité de notre usine restent des leviers-clé pour renouer avec la compétitivité et la profitabilité de nos marques.

Il s'agit de redonner à Unilever CI une croissance saine, profitable et surtout durable.



Présentation du Conseil d'Administration



1. Manon KARAMOKO COULIBALY Presidente Directrice Générale



2. James TODD Représentant la société Unilever Overseas Holdings Limited



3. Lynda AHUI MENSAH



4. Gilbert NGUESSAN



5. Renée SÉKA COMOE



6. Cyrille AHOUADJORO



7. Stéphane ACHIO

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 DECEMBRE 2021

- ✓ Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- ✓ Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE;
- ✓ Approbation des états financiers de synthèse annuels et des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE; quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- ✓ Nomination d'un nouveau Co-commissaire aux comptes suppléant;
- ✓ Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs ;
- ✓ Pouvoirs pour formalités.



CHAPITRE 1 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

I- CHIFFRES CLES

La Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires global hors taxes d'un montant de 41 393 490 983 F CFA contre 56 379 065 697 FCFA en 2019, soit une baisse de 27%.

Notre résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 se chiffre à – 7 172 118 415 FCFA contre – 16 285 392 493 FCFA en 2019.

Le résultat Hors Activité Ordinaire a enregistré un profit de 5 017 835 320 FCFA contre - 3 939 639 268 FCFA en 2019 lié exclusivement à la cession d'un terrain sous exploité.

Le résultat financier a connu une amélioration nette de 1 411 997 643 F CFA.

La valeur ajoutée 2020 est négative de près de CFA 480 millions se dégradant de plus de CFA 817 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation est liée principalement à l'inflation des coûts de matières premières. En effet, les cours des huiles ont subi une hausse de 35% par rapport 2019.

Les charges de personnel ont connu également une baisse de CFA 2,2 milliards en comparaison à 2019. Cette évolution est consécutive à la restructuration opérée en 2019 ayant entrainé une réduction des effectifs.

Les charges de services extérieurs ont baissé de CFA 4,4 milliards. Les principales réductions ont concerné les redevances de marques et services, les dépenses marketing et études de marché ainsi que les frais bancaires et de consulting.

Les charges d'impôts ont enregistré une baisse de CFA 5 milliards par rapport à l'exercice précédent. Rappelons que 2019 avait enregistré des charges exceptionnelles pour le même montant à la suite d'un redressement fiscal portant sur les années 2015-2016-2017 et des pertes sur crédit de TVA.

En définitive, l'année 2020 se termine avec une perte nette de – 2 409 525 247 F CFA en progression par rapport à 2019 de +89%.

II- PERFORMANCE DE NOS PRODUITS ET MARQUES

> PRODUITS ALIMENTAIRES

La catégorie des produits alimentaires a été la catégorie la moins affectée par la pandémie, avec un recul de 4.8% en 2020 contre toutes attentes.

La mayonnaise CALVE a été impactée négativement par la fermeture des points de vente sur le deuxième trimestre ainsi que des problèmes d'approvisionnement d'intrants spécifiques à sa production en raison de la crise sanitaire. Le marché ivoirien a été marqué par une concurrence agressive et l'entrée de nouveaux acteurs malgré les difficultés d'approvisionnement. Cependant, Calvé est parvenu à rester visible auprès du grand public et à défendre ses parts de marché, à l'aide notamment de la campagne de visibilité et d'activation digitale mais aussi d'un relancement par l'équipe commerciale au niveau des points publics de consommation.

La marque LIPTON a connu en 2020 une année de contre-performance avec une baisse de 9% du chiffre d'affaires, malgré une forte demande et la reprise des ventes sur les marchés de l'export, particulièrement au Mali. La marque a, en effet, été affectée par les nombreux problèmes logistiques engendrés par la crise sanitaire mondiale.

Pour les deux marques, des initiatives ont été prises en fin d'année pour améliorer l'approvisionnement et la distribution, et devraient porter leurs fruits en 2021.

> PRODUITS D'ENTRETIENS MÉNAGERS

La catégorie des produits d'entretiens ménagers a été la catégorie la plus affectée par la pandémie à Coronavirus en 2020, avec une baisse de 27% par rapport à 2019.

De manière générale, la fermeture des marchés hebdomadaires, la baisse d'intensité de l'activité promotionnelle et la priorité des achats des ménages sur les produits alimentaires de première nécessité, ont causé une contraction générale du marché.

FANICO, qui avait été le fer de lance de la croissance en 2019, a connu la baisse la plus importante en 2020.

La marque OMO a été particulièrement impactée par des ruptures de stock dues aux problèmes logistiques internationaux résultants des conséquences de la pandémie.

Malgré ce recul, les marques de produit ménager Unilever sont restées actives et fidèles à leur engagement citoyen : Dons de plus de 10 000 savons FANICO et MAXIMOUSSE au ministère de la solidarité dans le but de soutenir les mesures barrières anti-covid, opération de soutien aux enfants et Dons à un orphelinant avec Omo, Octobre Rose avec BF; pour ne citer que ceux-ci.

> PRODUITS D'HYGIÈNE CORPORELLE ET BUCCO-DENTAIRE

CLOSE UP et SIGNAL ont subi les nombreuses perturbations des chaines d'approvisionnement dues à la COVID-19. La fermeture des ports d'approvisionnement ainsi que les défis enregistrés sur la disponibilité des containers ont été ressentis par tous les industriels.

Les savons de toilette Belivoir, Lux et Rexona ont aussi été touchés de plein fouet par la pression accrue sur le pouvoir d'achat moyen des ménages.

Cependant, nous avons pu dynamiser Rexona avec l'introduction d'un gel hydroalcoolique fabriqué pour la première fois par un sous-traitant local et la diffusion d'une campagne ayant pour héroïne une athlète locale.

III- CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous informons que, dans le courant de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que l'exercice clos le 31 décembre 2019, les conventions ci-dessous ont été conclues sans avoir donné lieu à la mise en œuvre de la procédure prévue aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

- Convention de services sur les solutions technologiques
- Convention de services centraux
- Convention d'assistance technologique
- Convention de licence marque commerciale

Nous vous informons également que ces conventions déjà signées ont été préalablement ratifiées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 octobre 2021.

Nous vous rappelons que les conventions anciennes dûment autorisées par le Conseil d'administration au titre d'exercices antérieurs ont été terminées pour laisser place aux nouvelles conventions ci-dessus énumérées, lesquelles seront reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces conventions.

IV- POLITIQUE QUALITE – SECURITE – ENVIRONNEMENT – FORMATION – POLITIQUE DU PERSONNEL

La société Unilever Côte d'Ivoire développe depuis plusieurs années ses chaines de création de la valeur ajoutée en considérant les impacts sur son personnel, les collectivités, les consommateurs et l'environnement.

Ces bonnes pratiques aussi bien au niveau de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement ont plusieurs fois été reconnues par les organismes extérieurs qui lui ont décernées plusieurs prix à savoir :

- ✓ Prix National d'Excellence 2019 : 2ème meilleure entreprise Eco-citoyenne
- ✓ Prix d'excellence : prix ivoirien de l'industrie 2014
- ✓ Prix d'excellence de la Qualité 2014
- ✓ Prix ivoirien de la qualité : 1er Prix d'excellence UNILEVER
- ✓ Prix spécial leadership catégorie A : Prix UEMOA de la Qualité 2014
- √ Prix Santé Sécurité au travail CNPS : 2ème prix UNILEVER 2013-2015
- ✓ Prix Sécurité au travail CNPS : 2ème prix UNILEVER 2009
- ✓ ISO 9001:2015

De 2010 à 2020, Unilever a implémenté son plan de développement durable à travers le programme USLP (Unilever Sustainable Living Plan 2010 to 2020). Ce plan était le premier du genre à porter de telles ambitions de transformation de nos activités tout au long de la chaine de valeur ajoutée. Nous avons anticipé à l'époque et nous sommes fiers que USLP soit devenu de nos jours une référence en matière de durabilité d'Entreprise.

Nos perspectives pour l'avenir :

- ✓ Nous devons être cohérents par rapport aux raisons pour lesquelles le changement de comportement est important pour nous, nos consommateurs et les collectivités.
- ✓ Démontrer que le développement durable peut être bénéfique pour nous, nos consommateurs, les collectivités ainsi que pour la planète.

- ✓ Améliorer notre travail grâce à des collaborations intersectorielles et plaidoyer pour la transformation des systèmes dans lesquels nos produits sont utilisés
- ✓ Maximiser le potentiel des technologies émergentes, des méthodes de production alternatives et des nouveaux modèles commerciaux pour réduire les impacts de nos opérations
- ✓ Soutenir les signaux du marché de l'énergie renouvelable et d'autres solutions de durabilité en travaillant en collaboration avec d'autres partenaires pour favoriser l'expansion du secteur de l'Energie verte
- ✓ Continuer à faire pression pour la transformation des systèmes essentiels à la durabilité grâce à notre implication dans des groupes et des initiatives de plaidoyer politique progressistes

En outre, la situation de la pandémie de COVID 19 a impacté nos politiques en matière de Sécurité. Unilever a opté pour l'approche la plus prudente qui consiste à définir un plan pré établi de lutte contre la COVID 19 et à le mettre en œuvre sans plus tarder. Nos opérations ont été revues afin de répondre au mieux à la gravité de la situation.

Nous avons entrepris une série de mesures sociales et sanitaires. Parmi les mesures sanitaires, le contrôle de température à l'entrée du site, le port obligatoire de masque, les mesures de distanciation sociale sur le site, la suspension des voyages internationaux, avec le télétravail obligatoire pour 40% de nos effectifs.

V- POLITIQUE DU PERSONNEL

1- EFFECTIFS

Au titre de l'année 2020, nous comptons un effectif permanent de 207 collaborateurs contre 223 en 2019. Cette variation des effectifs est notable au niveau des employés cadres.

L'optimisation de nos ressources a continué en 2020 avec des synergies sur de nombreux postes qui nous ont permis de faire des économies qui se ressentiront sur le long terme.

Désignations	2018	2019	2020
Cadres	139	120	106
Agents de Maitrise	111	59	57
Ouvriers	96	44	44
Total	346	223	207

2 - FORMATION DU PERSONNEL

Unilever reste engagé à la formation de son personnel pour assurer la qualité de son capital humain.

L'année 2020 n'a pas dérogé à cette ambition, malgré la pandémie de COVID-19.

Ainsi, des formations dans les domaines de la qualité, la sécurité, le leadership et d'autres domaines techniques ont été mises en œuvre par le biais du digital.

Avec les mesures de distanciation, notre plateforme de formation en ligne s'est enrichie de nouveaux contenus et a été mise à profit pour assurer la formation de nos équipes.

Par ailleurs, nous avons pu assurer des formations diplômantes à certains de nos travailleurs dans le cadre de leurs plans de développement personnel.

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1- ABANDON DE CRÉANCES

Unilever Côte d'Ivoire a consenti à un abandon de créance de XOF 3,065 millions à Unilever Niger dans laquelle elle détient une participation de 10,852%.

2- CONTRÔLE DOUANIER EN COURS

La Société fait l'objet d'un contrôle douanier non encore dénoué à la date du présent rapport.

3- SÉPARATION DE L'ACTIVITÉ THÉ

Le 23 juillet 2020, à l'issue d'un examen stratégique, le Groupe Unilever a annoncé son intention de séparer ses activités mondiales de thé, y compris les activités de vente au détail et de solutions alimentaires.

Le 02 juin 2021, le Conseil d'Administration d'Unilever Côte d'Ivoire a approuvé les étapes nécessaires à la mise en œuvre de la séparation de l'activité thé en Côte d'Ivoire.

Sous réserve de toute approbation réglementaire, Unilever Côte d'Ivoire cessera d'exploiter l'activité thé pour elle-même et opérera pour et au nom du groupe TeaCo.

Dans le cadre de cette séparation, Unilever Côte d'Ivoire cessera également d'exploiter des droits limités lesquels seront repris par une société de thé nouvellement constituée aux Pays-Bas (« TeaCo »), détenue par une société holding de thé nouvellement constituée pour créer un « pôle thé », dédié, au sein d'Unilever.

Les droits dont Unilever Côte d'Ivoire cessera l'exploitation en faveur de TeaCo comprennent des droits de propriété intellectuelle exploités localement.

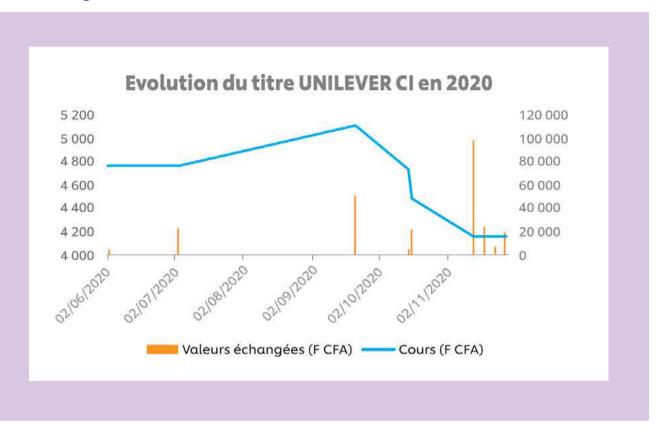
Le groupe Unilever et Unilever Côte d'Ivoire fourniront également certains services inter sociétés à TeaCo et au groupe TeaCo pendant une période transitoire en échange d'une rémunération.

VII- EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Sur l'année 2020, le cours de l'action UNILEVER CI a évolué dans le sillage du marché. L'action a terminé l'année 2020 en baisse de -13% à 4 165 FCFA contre des baisses respectives de -8% pour le BRVM C, -11% pour le BRVM 10 et -3% pour le BRVM-INDUSTRIE.

Cette baisse peut s'expliquer d'une part par le contexte du marché et d'autre part par la contreperformance financière de la société au titre de l'exercice 2019. En effet, au 31 Décembre 2019, Unilever Côte d'Ivoire a enregistré une perte nette de 21 857 millions de Francs CFA contre une perte de 4 077 millions en 2018 soit une variation de 436%.

Pour rappel, l'action UNILEVER CI avait été suspendue de la cote le 24 juillet 2019 après l'accord du CREPMF, le régulateur du marché, pour son opération de recapitalisation. L'action UNILEVER Côte d'Ivoire a ensuite été réintégrée à la cote de la Bourse régionale des valeurs mobilière (BRVM) le 18 mars 2020.





CHAPITRE 2 PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

I- RESULTAT DE L'EXERCICE

Notre chiffre d'affaires en 2020 s'élève à 41 393 490 983 FCFA contre 56 379 065 697 FCFA soit une baisse de 27% essentiellement causée par les effets relatifs à la crise sanitaire qui a touché le monde entier. Les gros problèmes de logistiques causés par la fermeture des ports, l'indisponibilité de containers, la fermeture des frontières et les confinements ont largement affecté nos activités.

II- RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES

Notre résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 s'élève à - 7 172 118 415 FCFA contre - 16 285 392 493 FCFA au titre de l'exercice 2019, soit une amélioration de 9 113 274 078 FCFA essentiellement dû à une meilleure gestion des coûts de production.

Le résultat financier a connu une progression nette de 1 411 997 643 F CFA grâce à une optimisation des concours bancaires.

Nous clôturons l'exercice 2020 avec un résultat financier négatif de – 220 242 152 F CFA contre – 1 632 239 795 F CFA au titre de l'exercice 2019.

III- RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES

Le résultat Hors activités ordinaires est positif de 5 017 835 320 FCFA contre – 3 939 639 268 FCFA au titre de l'exercice 2019 essentiellement liée à la cession d'un terrain sous-exploité.

IV- RESULTAT NET

L'année 2020 se termine avec une perte nette de – 2 409 525 247 F CFA contre – 21 857 271 556 F CFA au titre de l'exercice 2019.

Nous vous proposons d'approuver les états financiers de synthèse de cet exercice tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

V- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est achevé par une perte nette de de – 2 409 525 247 F CFA.

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à de – 2 409 525 247 F CFA au poste de report à nouveau.

Le poste report à nouveau serait ainsi porté, après affectation du résultat de l'exercice, de

- 26 317 488 833 F CFA à - 28 727 014 080 F CFA.

La situation des capitaux propres de la Société, après affectation de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme proposé ci-dessus, demeurerait négative :

Capital social	24 336 010 000 FCFA
Report à nouveau après affectation	- 28 727 014 080 FCFA
Capitaux propres	-4 391 004 080 FCFA

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la Société ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. Vous avez décidé, lors de votre réunion du 23 juin 2015, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité.

Lors de votre réunion du 23 novembre 2018, vous avez décidé de procéder à une recapitalisation (réduction/augmentation/réduction) qui a eu pour effet de porter les capitaux propres à un montant positif de 23.952.996.715 FCFA pour un capital de 24.336.010.000 FCFA, opération qui a fait l'objet d'une DNSV en date du 21 octobre 2019, soit presque une année après la décision de recapitalisation.

Toutefois, si à la date de la DNSV les capitaux propres étaient positifs, c'est parce qu'il n'avait pas, par la force des choses, été tenu compte des résultats de l'exercice 2018, puisque la décision de recapitalisation avait été prise fin novembre 2018 et donc avant la clôture de l'exercice 2018.

Or, il se trouve que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont traduit une situation largement déficitaire.

En effet, les comptes que vous avez approuvés lors de votre réunion d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont fait apparaître des pertes cumulées s'élevant à -36.676.763.560 FCFA tandis que le montant des capitaux propres était ramené à un montant négatif de -26.041.217.277 FCFA pour un capital qui était, au 31 décembre 2018, de 8.053.000.000 FCFA, c'est-à-dire avant la recapitalisation d'octobre 2019.

Comme vous le savez, la Société a continué à enregistrer des pertes lors des exercices suivants. Ainsi, les capitaux propres sont demeurés négatifs aussi bien pour l'exercice 2019 que pour l'exercice 2020.

En résumé, malgré l'augmentation de capital décidée le 23 novembre 2018 et réalisée le 21 octobre 2019, les capitaux propres de la Société ne sont toujours pas reconstitués.

La restructuration des capitaux propres de la Société doit en conséquence être envisagée, sans délai, non seulement au regard des obligations légales inhérentes à la perte de la moitié du capital social, mais en tenant compte également de la nécessité (i) d'assainir et de renforcer la situation des capitaux propres de la Société par le biais notamment de l'apurement au maximum des pertes existantes très importantes et (ii) plus généralement, de permettre le redressement et la poursuite de l'activité de la Société.

VI- BILAN DE FIN D'EXERCICE

REF	ACTIF			EXERCICE au 31/12/ N	I	EXERCICE AU 31/12/N-1
KEF	ACTIF	NOTI	BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	13 042 512 16	3 260 556 691	9 781 955 474	9 782 283 474
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		3 261 185 358	3 260 556 691	628 667	956 667
AG	Fonds commercial et droit au bail		9 781 326 80	7	9 781 326 807	9 781 326 807
AH	Autres immobilisations incorporelles					
Al	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	27 415 952 058	19 324 489 671	8 091 462 387	9 561 054 374
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:		443 778 37	7	443 778 377	559 187 288
AK	Bâtiments (1) dont Placement Net:		7 228 873 418	5 905 747 592	1 323 125 826	1 248 063 313
AL	Aménagements, agencements et installations		329 122 984	1	329 122 984	
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		17 754 574 15°	11 945 808 438	5 808 765 713	7 582 380 036
AN	Matériel de transport		1 659 603 128	1 472 933 641	186 669 487	171 423 737
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBIL	ISATIONS				127 971 307
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	565 772 198	408 025 286	157 746 912	137 769 051
AR	Titres de participation		408 025 286	408 025 286		
AS	Autres immobilisations financières		157 746 912	2	157 746 912	137 769 051
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		41 024 236 42	22 993 071 648	18 031 164 773	19 609 078 206
ВА	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
ВВ	STOCKS ET ENCOURS	6	6 783 669 458	700 642 619	6 083 026 839	7 334 283 656
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		22 292 613 110	3 444 993 947	18 847 619 163	29 737 489 705
ВН	Fournisseurs avances versées	17	4 819 020 319	83 170 998	4 735 849 321	8 450 863 231
ВІ	Clients	7	11 262 960 25	2 380 534 713	8 882 425 538	16 066 547 627
BJ	Autres créances	8	6 210 632 540	981 288 236	5 229 344 304	5 220 078 847
ВК	TOTAL ACTIF CIRCULANT		29 076 282 568	4 145 636 566	24 930 646 002	37 071 773 361
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10				
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	5 259 775 748	3	5 259 775 748	3 952 361 663
ВТ	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		5 259 775 748	3	5 259 775 748	3 952 361 663
BU	Ecart de conversion-Actif	12	81 482	2	81 482	124 597
BZ	TOTAL GENERAL		75 360 376 219	27 138 708 214	48 221 668 005	60 633 337 827

CB Apporteurs capital non appelé (-) 13 CD Primes liées au capital social 14 CE Ecarts de réévaluation 14 CF Réserves indisponibles 14 CG Réserves libres 14 CH Report à nouveau (+ ou -) 14 CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) -2 409 525 247 CL Subventions d'investissement 15 CM Provisions réglementées 15 CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES 4 391 004 080 DA Emprunts et dettes financières diverses 16 264 399 600 DB Dettes de location-acquisition 16 196 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'expl	REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
CB Apponeurs capital non appelé (-) 13 CD Primes liées au capital social 14 CE Ecaris de réévaluation 14 CF Réserves indisponibles 14 CG Réserves libres 14 CH Report à nouveau (+ ou -) 14 CH Report à nouveau (+ ou -) 14 CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) -2 409 525 247 CL Subventions d'investissement 15 CM Provisions réglementées 15 CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES 4 391 004 080 DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL CAPITAL PROPES ET RESSOURCES ASSIMILEES 16 4 810 861 894 DD Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH				NET	NET
CD	CA	Capital	13	24 336 010 000	24 336 010 000
CE Ecarts de réévaluation CF Réserves indisponibles CG Réserves libres CH Report à nouveau (+ ou -) CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) CL Subventions d'investissement CM Provisions réglementées CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES DA Emprunts et dettes financières diverses DB Dettes de location-acquisition DC Provisions pour risques et charges DD TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILEES DF TOTAL RESSOURCES STABLES BB 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO DI Cilents, avances reçues DJ Fournisseurs d'exploitation DK Dettes fiscales et sociales DM Autres dettes DM Autres dettes DN Provisions pour risques et charges à court terme DR Banques, crédits d'escompte DR Banques, établissements	СВ	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CF Réserves indisponibles 14 CG Réserves libres 14 CH Report à nouveau (+ ou -) 14 -26 317 488 833 CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) -2 409 525 247 -2 CL Subventions d'investissement 15	CD	Primes liées au capital social	14		
CG Réserves libres 14	CE	Ecarts de réévaluation			
CH Report à nouveau (+ ou -) 14 -26 317 488 833 CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) -2 409 525 247 -2 CL Subventions d'investissement 15 CM Provisions réglementées 15 CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES -4 391 004 080 DA Emprunts et dettes financières diverses 16 264 399 600 DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 1 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT	CF	Réserves indisponibles	14		
CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) -2 409 525 247 -2 CL Subventions d'investissement 15 CM Provisions réglementées 15 CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES -4 391 004 080 DA Emprunts et dettes financières diverses 16 264 399 600 DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 19 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DN Provisions pour risques et charges à court terme	CG	Réserves libres	14		
CL Subventions d'investissement 15 CM Provisions réglementées 15 CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES -4 391 004 080 DA Emprunts et dettes financières diverses 16 264 399 600 DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reques 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 4 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 40 599 226 372 5 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 5 DR Banques, établissements financie	СН	Report à nouveau (+ ou -)	14	-26 317 488 833	-4 460 217 277
CM Provisions réglementées 15 CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES 4 391 004 080 DA Emprunts et dettes financières diverses 16 264 399 600 DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 9 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 40 599 226 372 9 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 9 DQ Banques, crédits d'escompte 20 6 710 160 049 DT TOT	CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		-2 409 525 247	-21 857 271 556
CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES 4 391 004 080 DA Emprunts et dettes financières diverses 16 264 399 600 DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 DK Dettes fiscales et sociales 18 DM Autres dettes 19 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 DQ Banques, crédits d'escompte 20 DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	CL	Subventions d'investissement	15		
DA Emprunts et dettes financières diverses 16 264 399 600 DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 4 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 40 599 226 372 8 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 8 DQ Banques, crédits d'escompte 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	СМ	Provisions réglementées	15		
DB Dettes de location-acquisition 16 198 520 234 DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 9 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 4 DQ Banques, crédits d'escompte 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	СР	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		-4 391 004 080	-1 981 478 833
DC Provisions pour risques et charges 16 4 810 861 894 DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 4 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 40 599 226 372 8 DQ Banques, crédits d'escompte 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	264 399 600	148 250 000
DD TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES 5 273 781 728 DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 9 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 40 599 226 372 8 DQ Banques, crédits d'escompte 20 6 710 160 049 Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DB	Dettes de location-acquisition	16	198 520 234	
DF TOTAL RESSOURCES STABLES 882 777 648 DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 4 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 40 599 226 372 5 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 5 DQ Banques, crédits d'escompte 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DC	Provisions pour risques et charges	16	4 810 861 894	6 915 277 008
DH Dettes circulantes HAO 5 DI Clients, avances reques 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 8 DQ Banques, crédits d'escompte 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		5 273 781 728	7 063 527 008
DI Clients, avances reçues 7 951 060 585 DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 DQ Banques, crédits d'escompte 20 DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		882 777 648	5 082 048 175
DJ Fournisseurs d'exploitation 17 36 793 727 352 3 DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 DQ Banques, crédits d'escompte 20 DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DH	Dettes circulantes HAO	5		
DK Dettes fiscales et sociales 18 2 127 514 550 DM Autres dettes 19 726 923 885 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 DQ Banques, crédits d'escompte 20 DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DI	Clients, avances reçues	7	951 060 585	1 063 456 667
DM Autres dettes 19 726 923 885 7 DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 9 DQ Banques, crédits d'escompte 20 DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	36 793 727 352	35 694 559 014
DN Provisions pour risques et charges à court terme 19 DP TOTAL PASSIF CIRCULANT 40 599 226 372 DQ Banques, crédits d'escompte 20 DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DK	Dettes fiscales et sociales	18	2 127 514 550	3 583 213 348
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT DQ Banques, crédits d'escompte DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 40 599 226 372 20 6 710 160 049	DM	Autres dettes	19	726 923 885	10 996 989 413
DQ Banques, crédits d'escompte DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19		
DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		40 599 226 372	51 338 218 442
DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie 20 6 710 160 049 DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049					
DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF 6 710 160 049	DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
	DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	6 710 160 049	4 193 236 554
DV Ecart de conversion-Passif 12 29 503 936	DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		6 710 160 049	4 193 236 554
	DV	Ecart de conversion-Passif	12	29 503 936	19 834 656
DZ TOTAL GENERAL 48 221 668 005	DZ	TOTAL GENERAL		48 221 668 005	60 633 337 827

VII- COMPTE DE RÉSULTAT

RA	REF	LIBELLES		(2)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
RA						NET (1)	NET (1)
RB	TA	Ventes de marchandises	Α	+	21	18 985 742 149	16 585 081 877
Name	RA	Achats de marchandises		-	22	-11 500 012 880	-7 103 769 074
Taylor T	RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	-1 082 401 263	-430 890 486
To Travaux, services vendus	XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				6 403 328 006	9 050 422 317
To Produits accessoires To Produits accessoires To Produits accessoires To Production stockée (ou déstockage) To Production stockée (ou destockage) To Production stockée (ou	ТВ	Ventes de produits fabriqués	В	+	21	21 983 617 434	36 524 128 424
Material	тс	Travaux, services vendus	С	+	21	373 156 067	-27 488 248
Tell	TD	Produits accessoires	D	+	21	50 975 333	3 297 343 644
Froduction immobilisée	ХВ	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				41 393 490 983	56 379 065 697
TG	TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	266 159 660	950 634 299
TH	TF	Production immobilisée		+	21		
Transferts de charges d'exploitation Achats de matières premières et fournitures liées Achats de matières premières et des matières premières et fournitures liées Achats de matières premières et des matières premières et fournitures liées Achats de matières premières et fournitures liées Achats de matières Achats de m	TG	Subventions d'exploitation		+	21		
Achats de matières premières et fournitures liées	тн	Autres produits		+	21	1 602 136 992	665 574 153
Autres achats	TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12		
RE	RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-11 008 034 278	-24 019 946 671
A	RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	-469 309 400	261 802 540
Transports	RE	Autres achats		-	22	-3 814 924 647	-3 045 144 832
RH Services extérieurs	RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	19 670 632	-159 293 007
RI Impôts et taxes	RG	Transports		-	23	-1 486 692 721	-1 668 871 179
RJ Autres charges - 26	RH	Services extérieurs		-	24	-8 189 647 589	-12 608 872 227
XC VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ) 479 641 505 337 280 72 RK Charges de personnel - 27 -7 405 819 523 -9 635 640 52 XD EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK) 28 -7 885 461 028 -9 298 359 79 TJ Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations + 28 3 195 672 945 958 629 82 RL Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations + 28 3 195 672 945 958 629 82 XE RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL) - 2482 330 332 -7 945 662 52 XE RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL) - 7172 118 415 -16 285 392 49 TK Revenus financiers et assimilés + 29 1 138 951 839 722 764 65 TL Reprises de provisions et dépréciations financières + 12 - TM Transferts de charges financières + 12 - RM Frais financiers et charges assimilées - 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières - 392 360 567 -17 917 632 28 XF RES	RI	Impôts et taxes		-	25	-849 046 847	-5 755 549 126
Charges de personnel	RJ	Autres charges		-	26	-5 361 030 147	-3 127 459 359
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK) 28	хс	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)				-479 641 505	337 280 728
TJ Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations + 28 3 195 672 945 958 629 82 82	RK	Charges de personnel		-	27	-7 405 819 523	-9 635 640 520
RL Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations - -2 482 330 332 -7 945 662 52 XE RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL) -7 172 118 415 -16 285 392 49 TK Revenus financiers et assimilés + 29 1 138 951 839 722 764 65 TL Reprises de provisions et dépréciations financières + 28 - TM Transferts de charges financières + 12 - RM Frais financiers et charges assimilées - 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières - - 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières - - - - - -1 632 239 79 XF RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN) -220 242 152 -1 632 239 79 - -7 392 360 567 -17 917 632 28 TN Produits des cessions d'immobilisations + 5 273 433 621 1 741 929 10 - - - 331 774 889 -5 585 106 89 - </td <td>XD</td> <td>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)</td> <td></td> <td></td> <td>28</td> <td>-7 885 461 028</td> <td>-9 298 359 792</td>	XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			28	-7 885 461 028	-9 298 359 792
XE RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL) -7 172 118 415 -16 285 392 49 TK Revenus financiers et assimilés + 29 1 138 951 839 722 764 65 TL Reprises de provisions et dépréciations financières + 28 - 28 TM Transferts de charges financières + 12 - 29 RM Frais financiers et charges assimilées - 29 -1 359 193 991 - 2 355 004 44 RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Produits aux provisions et aux dépréciations financières 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Produits des cessions d'immobilisations 220 242 152 -1 632 239 79 TN Produits des cessions d'immobilisations + 5 273 433 621 1 741 929 10 TO Autres Produits HAO + 30 86 328 004 RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RO Participa	TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	3 195 672 945	958 629 824
TK Revenus financiers et assimilés + 29 1 138 951 839 722 764 65 TL Reprises de provisions et dépréciations financières + 28 - 28 TM Transferts de charges financières + 12 - 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-		-2 482 330 332	-7 945 662 525
TL Reprises de provisions et dépréciations financières + 28 TM Transferts de charges financières + 12 RM Frais financiers et charges assimilées - 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières - - - XF RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN) -220 242 152 -1 632 239 79 XG RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF) -7 392 360 567 -17 917 632 28 TN Produits des cessions d'immobilisations + 5 273 433 621 1 741 929 10 TO Autres Produits HAO + 30 86 328 004 RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - -331 774 889 -5 585 106 89 RP Autres Charges HAO - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - -35 000 000	XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)				-7 172 118 415	-16 285 392 493
TM Transferts de charges financières + 12 RM Frais financiers et charges assimilées - 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières - - - 29 -1 359 193 991 -2 355 004 44 XF RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN) - 220 242 152 -1 632 239 79 XG RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF) - 7 392 360 567 -17 917 632 28 TN Produits des cessions d'immobilisations + 5 273 433 621 1 741 929 10 TO Autres Produits HAO + 30 86 328 004 RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 -35 000 000 RS Impôts sur le résultat - 35 000 000	TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	1 138 951 839	722 764 654
Frais financiers et charges assimilées	TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28		
RN Dotations aux provisions et aux dépréciations financières -	тм	Transferts de charges financières		+	12		
XF RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN) -220 242 152 -1 632 239 79 XG RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF) -7 392 360 567 -17 917 632 28 TN Produits des cessions d'immobilisations + 5 273 433 621 1 741 929 10 TO Autres Produits HAO + 30 86 328 004 RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - -331 774 889 -5 585 106 89 RP Autres Charges HAO - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 -35 000 000 RS Impôts sur le résultat - -35 000 000	RM	Frais financiers et charges assimilées		_	29	-1 359 193 991	-2 355 004 449
XG RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF) -7 392 360 567 -17 917 632 28 TN Produits des cessions d'immobilisations + 5 273 433 621 1 741 929 10 TO Autres Produits HAO + 30 86 328 004 RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - -331 774 889 -5 585 106 89 RP Autres Charges HAO - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 -35 000 000 RS Impôts sur le résultat - -35 000 000	RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-			
TN Produits des cessions d'immobilisations + 5 273 433 621 1 741 929 10 TO Autres Produits HAO + 30 86 328 004 RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - -331 774 889 -5 585 106 89 RP Autres Charges HAO - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 -35 000 000 RS Impôts sur le résultat - -35 000 000	XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				-220 242 152	-1 632 239 795
TO Autres Produits HAO + 30 86 328 004 RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - 331 774 889 -5 585 106 89 RP Autres Charges HAO - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 -35 000 000	XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				-7 392 360 567	-17 917 632 288
RO Valeurs comptables des cessions d'immobilisations - -331 774 889 -5 585 106 89 RP Autres Charges HAO - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 RS Impôts sur le résultat - -35 000 000	TN	Produits des cessions d'immobilisations		+		5 273 433 621	1 741 929 101
RP Autres Charges HAO - 30 -10 151 416 -96 461 47 XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 RS Impôts sur le résultat - -35 000 000	то	Autres Produits HAO		+	30	86 328 004	
XH RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP) 5 017 835 320 -3 939 639 26 RQ Participation des travailleurs - 30 -35 000 000 RS Impôts sur le résultat - 35 000 000	RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations				-331 774 889	-5 585 106 891
RQ Participation des travailleurs - 30 RS Impôts sur le résultat 35 000 000	RP	Autres Charges HAO		-	30	-10 151 416	-96 461 478
RS Impôts sur le résultat 35 000 000	хн	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				5 017 835 320	-3 939 639 268
·	RQ	Participation des travailleurs		-	30		
XI RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS) -2 409 525 247 -21 857 271 55	RS	Impôts sur le résultat		-		-35 000 000	
	ΧI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				-2 409 525 247	-21 857 271 556

^{(1):} Les montants seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale: (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

^{(2):} Les signes de cette colonne sont indicateurs du sens structurel des soldes, ils ne jouent pas le rôle de signes opérateurs.

VIII- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		-240 874 891	-29 836 300 776	
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles					
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			-8 064 526 592	-10 930 599 587	
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)					
FC	- Variation des stocks			1 251 256 817	-744 817 103	
FD	- Variation des créances			10 889 913 657	2 325 824 647	
FE	+ Variation du passif circulant (1)			-10 145 525 260	-8 067 859 057	
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles					
	FB+FC+FD+FE: 1 995 645 214 -6 486 851 513					
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	В		-6 068 881 378	-17 417 451 100	
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements					
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles					
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-497 812 152	-662 672 492	
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-40 399 101		
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			5 273 433 621		
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	Г		8 000 000	2 143 280 000	
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	С		4 743 222 368	1 480 607 508	
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres					
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux				45 917 000 000	
FL	+ Subventions d'investissement reçues					
FM	- Prélèvements sur le capital					
FN	- Dividendes versés	Г				
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D			45 917 000 000	
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers					
FO	+ Emprunts (2)					
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)			116 149 600	148 250 000	
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières				-532 980 523	
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		116 149 600	-384 730 523	
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		116 149 600	45 532 269 477	
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G		-1 209 509 410	29 595 425 885	
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	н		-1 450 384 301	-240 874 891	
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N -1 450 384 301					
	A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou					

⁽¹⁾ A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

⁽²⁾ Comptes 161, 162, 1661, 1662

⁽³⁾ Comptes 16 sauf Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 18

IX- SITUATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

> RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Gilbert N'Guessan, Stephane Achio, Cyrille Ahouadjoro et Mesdames Lynda Ahui Mensah, Renée Seka Comoé, Madame Manon Karamoko Coulibaly ainsi que la société Unilever Overseas Holdings Limited, expirent à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il vous est proposé de renouveler les mandats des administrateurs précités pour une nouvelle durée d'une (1) année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer, en 2022, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2021.

> INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Conformément aux statuts, il vous appartient de fixer le montant global annuel des indemnités de fonctions revenant aux membres du Conseil d'administration.

Nous vous proposons de fixer le montant de ces indemnités de fonction à 10.000.000 FCFA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées en ce sens.

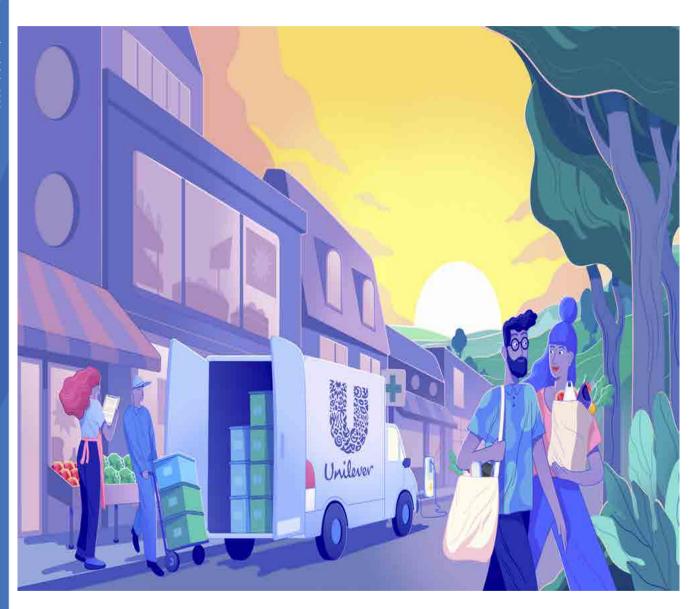
> NOMINATION D'UN NOUVEAU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous informons de la fusion du cabinet SIGECO avec le cabinet KPMG, Co-commissaire aux comptes titulaire de la Société. La Société n'a donc plus qu'un seul Commissaire aux comptes suppléant.

Par conséquent, il vous est proposé de nommer en remplacement du cabinet SIGECO, Commissaire aux comptes suppléant, le cabinet AFRIC CONSULTING & AUDIT (A.C.A) décrit ci-dessous.

RAISON SOCIALE	AFRIC CONSULTING & AUDIT (A.C.A)
NOM DE L'EXPERT	AGBALESSI COFFI DOMINIQUE
N° D'INSCRIPTION A L'ORDRE	03.0084.1.12. L
ADRESSE GEOGRAPHIQUE	ABIDJAN-RIVIERA 3 SIDECI VILLA N° 185
ADRESSE POSTALE	25 BP 542 ABIDJAN 25
CONTACT TELEPHONIQUE	27 22 41 75 62 / 07 07 01 77 88
E-MAIL	dominique.agbalessi@africconsulting.net

En application de l'article 706 de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales, le cabinet AFRIC CONSULTING & AUDIT poursuivra le mandat de son prédécesseur, le cabinet SIGECO, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2024, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2023.



CHAPITRE 3 RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons que l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE dans sa version révisée du 31 janvier 2014, dans ses articles 831-2 et 831-3, impose aux sociétés commerciales faisant appel public à l'épargne de porter à l'attention de leurs actionnaires les informations suivantes portant sur la société, en complément du rapport de gestion annuel du Conseil d'Administration.

1. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2020, Unilever-Côte d'Ivoire (la « Société ») était administrée par un Conseil d'administration dont les membres étaient les suivants :

- Madame Manon Karamoko
- Monsieur Gilbert N'Guessan
- •Madame Lynda Ahui Mensah
- Madame Renée Comoé Seka
- Monsieur Cyrille Ahouadjoro
- Monsieur Stéphane Achio
- •La société Unilever Overseas Holdings Limited représentée par Monsieur James Todd.

2. Direction de la société

Nous vous rappelons que la Société a opté pour un régime de cumul des fonctions de

Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (régime PDG) lors de la dernière assemblée générale annuelle, en 2017. Les fonctions du Président Directeur Général sont exercées conformément aux prescriptions statutaires.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société sont prévus par l'article 20 des statuts de la Société qui stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que nécessaire.

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués, le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur les sujets principaux suivants :

- Réunion du Conseil d'Administration du 28 Juillet 2020 :
 - -Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 11 Novembre 2019;
 - -Présentation des états financiers provisoires de l'exercice 2019
 - -Présentation des résultats du premier semestre 2020
 - -COVID 19- Impact sur les activités
 - -Informations relatives à la démission d'un membre du conseil d'administration et cooptation de deux nouveaux membres
 - -Questions diverses
 - -Pouvoirs pour accomplir les formalités
- Réunion du Conseil d'Administration du 12 novembre 2020 :
 - -Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2020
 - -Présentation des états financiers provisoires de l'exercice 2019 et point sur la situation des travaux du commissariat aux comptes
 - -Conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE ; Situation des mandats administrateurs
 - -Questions diverses;

Conformément l'article 829-1, le conseil d'administration de la société est doté d'un comité d'audit exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Le comité d'audit de la société Unilever CI est composé des administrateurs dont les noms suivent :

- Monsieur Gilbert N'Guessan
- Madame Lynda Ahui Mensah (Présidente)
- Madame Renée Comoé Seka

Ce comité d'audit a pour missions essentielles de procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ; assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; émettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2020 le comité d'audit s'est réuni le jeudi 10 décembre 2020 pour discuter des points ci-dessous :

- -Désignation du président du comité d'audit
- -Chronogramme des activités : date et périodicité des réunions
- -Divers

4. Principes de gouvernance

La société Unilever Côte d'Ivoire à travers son code de conduite des affaires et ses règles de bonne conduite veille au respect des valeurs que sont l'intégrité, le respect la responsabilité et l'Esprit pionnier.

Notre Code de conduite des affaires est un simple énoncé de l'éthique avec laquelle nous devons agir. Nous rendons ce Code public et nous attendons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils respectent des principes tout aussi rigoureux.

Nos règles de conduite définissent les comportements éthiques que nous devons tous adopter lorsque nous travaillons pour Unilever. Elles sont obligatoires. Alors que celles-ci sont à usage interne, nous décidons aussi de les rendre publiques par souci de transparence.

5. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

En application des articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales.

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont prévues par l'article 30-3 des statuts de la Société.

Il est ainsi justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

6. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

L'article 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales dispose que le présent rapport doit également présenter les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux.

A ce titre, nous rappelons que les administrateurs ne peuvent recevoir, au titre de leur fonction, aucune rémunération, permanente ou non, autres que celles visées à l'article 17 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 17-1 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme fixe annuelle qu'elle détermine souverainement et dont la répartition est librement déterminée par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant global des indemnités de fonctions allouées aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 s'élève à un total de 10.000.000 FCFA.

7. Organisation du contrôle interne et de gestion des risques en vigueur

A. Principes généraux de gestion des risques

La démarche de gestion des risques de la Société consiste à identifier l'ensemble des risques et facteurs de risques pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou les ramener à un niveau acceptable pour la Société.

Un plan d'action de remédiation est défini en priorité pour les risques majeurs et moyens

B. Principes généraux du contrôle interne

Les composantes du contrôle interne

Le socle sur lequel repose le système de contrôle interne est l'ensemble des procédures et instructions de travail. Lesdites procédures sont communiquées au personnel via mail (communication officielle) ou un intranet dédié, ce qui permet l'accès aux documents et leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité.

Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la société couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. La mise en œuvre des contrôles et des vérifications se fait sur la base d'un planning annuel.

C. Descriptions des acteurs et des systèmes

Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité, et centralisées par la Direction des Ressources Humaines.
- •Un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise. Sur la base des descriptions et finalités des postes, les objectifs globaux de l'entreprise sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles permettent de mesurer l'atteinte des objectifs individuels et ceux des départements.
- •Des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilité et des besoins spécifiques.
- •Un système de management de la qualité, mis en place en conformité avec la norme ISO 9001 version 2008.

- •Un système documentaire en ligne, accessible à l'ensemble du personnel et contenant, pour tous les processus de la société, les procédures, instructions de travail, modes opératoires et formulaires en vigueur;
- •Un système d'information intégré accessible en temps réel à tous les sites, à partir duquel les opérations de la société sont gérées et reportées. Ce système d'information comprend, notamment, une gestion des habilitations et accès.
- •Des comptes et suivis budgétaires établis mensuellement et analysés, en vue à la fois, de garantir la fiabilité de l'information financière et de prendre des décisions pour améliorer les performances de la Société.

D. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants :

- •Les budgets d'exploitation, d'investissements et de financements, établis annuellement et communiqués efficacement au sein de l'entreprise. Ces budgets sont déclinés par responsables budgétaires, qui les répercutent à leurs équipes.
- •Le système intégré accessible en temps réel, permettant à l'ensemble du personnel de disposer d'une information provenant d'une source unique et de procéder au suivi de l'exécution budgétaire.
- •Les réunions du comité de gestion regroupant l'ensemble des directeurs, qui se tiennent une fois par mois, et qui permettent de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs points relatifs au fonctionnement de l'entreprise
- •Des revues qualité de direction périodique, mises en place dans le cadre du système ISO 9001 version 2008, et destinées à examiner tous les indicateurs qualité par processus et définir des plans d'actions en vue d'accroitre l'efficacité du management de la qualité.

E. Processus de gestion des risques

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de la société. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes :

- -Lors de la revue annuelle de la stratégie
- -Lors du processus d'élaboration du budget
- -Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les objectifs de l'année ont été définis. Ces objectifs se matérialisent par des budgets (exploitation, investissements et trésorerie), ainsi que des plans de progrès dans une logique d'amélioration continue.
- -La gestion des risques de UNILEVER CI s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour sur une base annuelle. La gestion des risques s'articule autour de 4 lignes de défense qui se présentent comme suit :

1 ^{ère} LIGNE DE DÉFENSE	2 ^{NDE} LIGNE DE DÉFENSE	3 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE	4 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE
Quotidiennement	Superviseur direct/ Manager	Direction	Réassurance
 Propriétaires de risques Intégration des contrôles dans les activités 	• Revue et supervision des opérations	• Contrôle des indicateurs de santé	Audit interne local et groupeAuditeurs externes
	 Efficacité et conformité des activités 	 Revue indépendante fonctionnelle Accord sur les plans d'actions 	 Revues effectuées par les tiers à la demande du Conseil, du comité d'audit.

La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- -Les propriétaires des risques (membres des directions et départements) sont en charge de la gestion quotidienne des risques liés aux objectifs qui leur sont assignés. Ils constituent la 1ère ligne de défense.
- -Les superviseurs au sein des départements assurent la revue et la supervision des opérations. Ils constituent la 2nde ligne de défense.
- -La haute direction via les contrôles d'indicateurs de performance, les revues fonctionnelles périodiques, les plans d'actions constitue la 3ème ligne.
- -La quatrième ligne de défense est constituée par les structures de surveillance de l'entreprise. Il s'agit notamment de l'audit interne, des auditeurs externes et des sous-comités du Conseil tels que le comité d'audit et de risque et le comité de rémunération.

Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes :

- Chaque direction est chargée de s'assurer en permanence que les procédures en vigueur sont respectées. Les contrôles se font dans un premier temps par le supérieur hiérarchique et dans un second temps par le maillon suivant pour un processus donné.
- -Les rapports mensuels de suivi budgétaires et leur analyse par le Comité de Direction
- -Le suivi permanent des indicateurs clés de l'activité, notamment ceux qui permettent d'évaluer les performances en matière de chiffre d'affaires, de charges directes et indirectes, de marge.
- -Les revues internes de processus, qui permettent d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité ISO 9001, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctives.
- -Des responsables, pilotes de processus et utilisateurs, qui mettent en œuvre dans le système de gestion intégrée SAP, un suivi permanent des activités réalisées par la société.

- -Les rapports mensuels de suivi budgétaires et leur analyse par le Comité de Direction
- -Le suivi permanent des indicateurs clés de l'activité, notamment ceux qui permettent d'évaluer les performances en matière de chiffre d'affaires, de charges directes et indirectes, de marge.
- -Les revues internes de processus, qui permettent d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité ISO 9001, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctives.
- -Des responsables, pilotes de processus et utilisateurs, qui mettent en œuvre dans le système de gestion intégrée SAP, un suivi permanent des activités réalisées par la société.
- Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques se présente comme suit :

- -L'Audit Interne met en œuvre un plan d'audit annuel, établi conformément à la cartographie des risques, en vue de donner une assurance indépendante au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.
- -L'Audit Interne transmet de façon périodique les résultats de revues effectuées à la Direction Générale, au Vice-Président Finance Afrique et au comité de gouvernance Afrique.
- -Les risques majeurs identifiés sont mensuellement communiqués à la Direction Générale et à la Direction de l'audit et contrôle interne Afrique.
- -Le Comité d'audit mis en place va permettre, de renforcer davantage la surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société, ainsi que le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière.
- -Les réunions du Conseil d'Administration permettent de superviser l'ensemble du dispositif de gouvernance mis en place.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et celle du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve le résultat et les comptes sociaux de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et constate que le résultat net comptable de l'exercice 2020 s'élève à – 2 409 525 247 F CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte des résultats de la société au titre de l'exercice 2020, qui se traduisent par une perte nette de – 2 409 525 247 F CFA, et décide de l'affecter comme suit :

- Résultat de l'exercice - 2 409 525 247 F CFA

- Report à nouveau déficitaire antérieur - 26 317 488 833 F CFA

- Report à nouveau après affectation - 28 727 014 080 F CFA

L'Assemblée Générale prend acte qu'après cette affectation, la situation nette de la société est la suivante :

Capital social	24 336 010 000 F CFA
Report à nouveau après affectation	- 28 727 014 080 FCFA
Capitaux propres	- 4 391 004 080 FCFA

TROISIEME RESOLUTION

Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, ap-

prouve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2020 et lui donne quitus.

L'Assemblée Générale donne également décharge, pour ce même exercice, aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, déclare en approuver purement et simplement les termes.

CINQUIEME RESOLUTION

Mandats des administrateurs : proposition de renouvellement

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

- Prend acte de l'expiration, à l'issue de la présente Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des mandats d'administrateur exercés par :
 - √ Madame Manon Karamoko
 - ✓ Madame Renée Comöe SÉKA,
 - √ Madame Lynda Ahui MENSAH
 - ✓ Monsieur Gilbert N'Guessan
 - √ Monsieur Cyrille Ahouadjoro
 - ✓ Monsieur Stéphane Achio
 - √ La société Unilever Overseas Holdings Limited
- Décide de renouveler pour une durée d'une (1) année prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2021, les mandats des administrateurs ci-après :
 - ✓ Madame Manon Karamoko
 - ✓ Madame Renée Comöe SÉKA,
 - ✓ Madame Lynda Ahui MENSAH
 - ✓ Monsieur Gilbert N'Guessan
 - ✓ Monsieur Cyrille Ahouadjoro
 - ✓ Monsieur Stéphane Achio
 - ✓ La société Unilever Overseas Holdings Limited, dont le représentant permanent demeure Monsieur James Todd

Mesdames Manon Karamoko, Renée Comöe SÉKA, Lynda Ahui MENSAH, et Monsieur Gilbert N'Guessan, Monsieur Cyrille Ahouadjoro, Monsieur Stéphane Achio, ainsi

que la société Unilever Overseas Holdings Limited ainsi renouvelés dans leurs fonctions d'administrateur ont d'ores et déjà fait savoir, chacun, qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat respectif et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la législation et la réglementation applicables pour l'exercice de leur mandat.

SIXIEME RESOLUTION

Fixation des indemnités de fonctions allouées aux administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 10.000.000 FCFA le montant global des indemnités de fonctions revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 et dont le montant sera réparti par le Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Co-commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement du cabinet SIGECO, Cocommissaire aux comptes suppléant:

- LE CABINET AFRIC CONSULTING & AUDIT (A.C.A)

Pour la même durée que les mandats des commissaires aux comptes titulaires en cours soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2024, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2023.

HUITIEME RESOLUTION

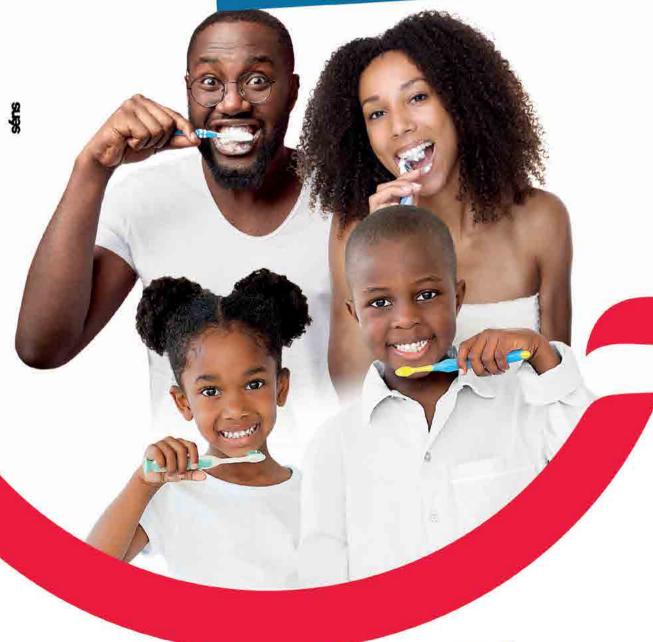
Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, confère, en tant que de besoin, toutes les fois que cela sera compatible avec les prescriptions légales, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal et de manière générale tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres de publicité.





IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR PRENDRE SOIN DE SES DENTS!



Brossez-vous les dents matin & soir avec Signal



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES





Unilever Côte d'Ivoire, S.A.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

KPMC Côte d'Ivoire 6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center Avenue Noguès, Plateau 01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire S.A. au capital de FCFA 350,000,000 R.C. N° CI-AB-05-R-3968 Ernst & Young, S.A. 5, avenue Marchand, Plateau 01 BP 2715 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 12.000.000 R.C.C.M. Abidjan 7118 KPMG Côte d'Ivoire 6^{eme} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center Avenue Noguès, Plateau 01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire S.A. au capital de FCFA 350,000 000 R.C. N° CI-AB-05-R-3968 Ernst & Young, S.A. 5, avenue Marchand, Plateau 01 BP 2715 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 12.000.000 R.C.C.M. Abidjan 7118

Unilever Côte d'Ivoire, S.A. O1 BP 1751 Abidjan O1

Le 17 novembre 2021

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention des actionnaires de la société Unilever Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions suivantes, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 438 et 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2021.

1.1. Conventions conclues avec la société Unifever Public Limited Company

1.1.1. Convention d'exploitation de marques

Administrateur concerné : La société Unilever PLC représentée par Monsieur Joseph Sullivan

Nature et objet #

La société Unilever PLC a concédé à la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. la licence d'exploitation des marques Unilever sur les marques suivantes :

- Home Care Key Brands (OMO, SURF)
- Home care international Brands (BF, SUNLIGHT, COMFORT)
- Home Care non international Brands (FANICO, MAXIMOUSSE)
- Beauty and Personal Care Key Brands (AXE, DOVE, LUX, REXONA, SUNSILK, SHIELD)
- Beauty and Personal Care international Brands (BRUT, CLOSE UP, LIFEBUOY, SIGNAL, MONSAVON, MENTADENT, CLEAR, PEPSODENT, VASELINE)
- Foods and refreshment Key Brands (KNORR)
- Food and refreshement international Brand (CALVÉ)
- Food and refreshement non international Brand (GLEN).

Modalités et rémunération

Cette convention conclue 18 février 2020 pour une durée de 3 ans, avec pour date d'effet le 01 janvier 2020, et renouvelable par tacite reconduction.

La redevance trimestrielle facturée à la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. au titre de cette convention est assise sur les ventes hors taxes des produits concernés et les taux suivants :

- 2% sur les ventes Home Care non International Brands
- 3% sur les ventes Home care international Brands
- 3% sur les ventes Food and refreshement non international Brand
- 4% sur les ventes Home Care Key Brands
- 5% sur les ventes Beauty and Personal Care international Brands
- 5% sur les ventes Food and refreshement international Brand
- 6% sur les ventes Beauty and Personal Care Key Brands
- · 6% sur les ventes Foods and refreshment Key Brands

Sur l'exercice 2020 la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. n'a pas supporté de charge au titre de cette convention.

1.1.2. Convention d'assistance technologique

Administrateur concerné : La société Unilever PLC représentée par Monsieur Joseph Sullivan

Nature et objet!! La société Unilever Côte d'Ivoire S.A. bénéficie d'une assistance

technologique fournie par la société Unilever PLC notamment dans le cadre de la composition, la fabrication, la commercialisation et la vente des produits de la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. moyennant le

versement d'une redevance trimestrielle.

Modalités et rémunération © Cette convention conclue 18 février 2020 pour une durée de 3 ans, avec

pour date d'effet le 01 janvier 2020, et renouvelable par tacité

reconduction

La redevance trimestrielle facturée à la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. correspond à 3,25% du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes hors taxes

des produits concernés.

Sur l'exercice 2020 la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. n'a pas supporté

de charge au titre de cette convention.

1.2 Conventions conclues avec la société Unilever Europe Business Center B.V.

1.2.1 Convention de services centraux

Administrateur concerné : La société Unilever Europe Business Center B.V représentée par

Monsieur Sébastian de Buck

Nature et objet : La société Unilever Europe Business Center B.V fournit à la société

Unilever Côte d'Ivoire S.A. de prestations dans les domaines notamment de marketing et communication, de services de chaîne

d'approvisionnement, de finance, de services juridiques et RH.

Modalités et rémunération : Cette convention conclue le 14 décembre 2018 pour une durée de 3

ans, avec pour date d'effet le 01 janvier 2019, et renouvelable par

tacite reconduction

La redevance trimestrielle facturée à la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. correspond au montant des services effectivement réalisés sur la

période.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le montant des charges

supportées par Unilever Côte d'Ivoire S.A. s'élève à 724 millions de

FCFA

1.2.2 Convention de services de solutions technologiques

Administrateur concerné ! La société Unilever Europe Business Center B.V représentée par

Monsieur Sébastian de Buck

Nature et objet : La société Unilever Furope Business Center B.V fournit à la société

Unilever Côte d'Ivoire S.A. des services commerciaux et financiers, des services aux Employés, des services des Ressources Humaines, des services d'information et d'analyse et des services de Technologie de l'Information, des services d'approvisionnement, des services de Gestion de Projets, des nouveaux programmes/ services

d'Innovations.

Modalités et rémunération : Cette convention conclue le 14 décembre 2018 pour une durée de 3

ans, avec pour date d'effet le 01 janvier 2019, et renouvelable par

tacite reconduction

La redevance trimestrielle facturée à la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. correspond au montant des services effectivement réalisés sur

la période.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le montant des charges supportées par Unilever Côte d'Ivoire S.A. s'élève à 1.335 millions de

FCFA

Conventions dejá approuvées par l'Assemblée Générale.

En application des articles 441 à 447 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Conventions conclues avec la société Unifever Overseas Holding Limited

2.1.1 Convention d'assistance technique

Administrateur concerné : La société Unilever Overseas Holding Limited, représentée par

Monsieur James TODD.

Nature et objet La société Unilever Côte d'Ivoire S.A. bénéficie d'une assistance

technique accordée par Unilever Overseas Holding Limited

moyennant le versement d'une redevance.

Modalités et rémunération 7 Cette convention conclue le 29 décembre 2003, avec pour date

d'effet le 1er avril 2004, et renouvelable par tacite reconduction est

rémunérée au taux de 2,5% du chiffre d'affaires hors taxe.

Sur l'exercice 2020 la société Unilever Côte d'Ivoire S.A.; n'a pas

supporté de charge au titre de cette convention.

2.1.2 Convention d'exploitation des marques Unifever

Administrateur concerné : La société Unilever Overseas Holding Limited, représentée par Monsieur

James TODD.

Nature et objet : La société Unilever Overseas Holding Limited a concédé à la société

Unilever Côte d'Ivoire S.A. la licence d'exploitation des marques Unilever

(LUX, CALVE, OMO).

Modalités et rémunération à Cette convention conclue le 29 décembre 2003, avec pour date d'effet le

1er avril 2004, et renouvelable par tacite reconduction.

La redevance facturée correspond à 3,5% des ventes hors taxes des

produits concernés.

Sur l'exercice 2020 la société Unilever Côte d'Ivoire S.A. n'a pas supporté

de charge au titre de cette convention.

2.2 Convention d'exploitation des marques avec la société Unliever Niger S.A.

Administrateur concerné : La société Unilever Overseas Holding Limited, représentée par

Monsieur James TODD.

Nature et objet | La société Unilever Côte d'Ivoire S.A. a concédé à la société

Unilever Niger S.A. la licence d'exploitation des marques Unilever

Côte d'Ivoire (BF, Lavibel et Panthère)

Modalités et rémunération : Cette convention est en vigueur depuis le 1er janvier 2004.

La redevance facturée par Unilever Côte d'Ivoire correspond à 1,5%

des ventes hors taxes des produits concernés.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le produit enregistré dans les comptes d'Unilever Côte d'Ivoire S.A. au titre de cette

redevance s'élève à 505 millions de FCFA.

 Rémunérations exceptionnelles et remboursements des frais alloués aux administrateurs visés par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération exceptionnelle versée ou de remboursements de frais effectués aux administrateurs de la société Unillever Côte d'Ivolre, S.A. et susceptibles d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

lean-Luc Ruelle Expert-Comptable Diplomé Assoclé Ernst & Young, S.A.

Apelle-Inès Séri Bamba Expert-Comptable Diplômée Associée

II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESES ANNUELS





Unilever Côte d'Ivoire, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

KPMG Côte d'Ivoire 6ème et 7ème étages Immeuble Woodin Center Avenue Noguès, Plateau 01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire S.A. au capital de FCFA 350.000.000 R.C. N° CI-AB-05-R-3968 Ernst & Young, S.A. 5, avenue Marchand, Plateau 01 BP 2715 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 12.000.000 R.C.C.M. Abidjan 7118 KPMG Côte d'Ivoire 6^{eme} et 7^{eme} étages immeuble Woodin Center Avenue Noguès, Plateau 01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire S.A. au capital de FCFA 350.000.000 R.C. N° CI-AB-05-R-3968 Ernst & Young, S.A. 5, avenue Marchand, Plateau 01 BP 2715 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 12.000.000 R.C.C.M. Abidjan 7118

Unilever Côte d'Ivoire, S.A. 01 BP 1751 Abidjan 01

Le 17 novembre 2021

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires de la société Unilever Côte d'Ivoire, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Unilever Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport :
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.
- Audit des états financiers annuels.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Unifever Côte d'Ivoire S.A., comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que les notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et au système comptable OHADA (SYSCOHADA).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Parets ches de Caudit.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, nous portons à votre connaissance, le point clé de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci après constitue le point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport.

Evaluation du fonds commercial

Le fonds commercial représente un poste important de l'actif immobilisé. Il a été acquis lors de l'opération d'acquisition de certaines marques de savons du portefeuille actuel. Au 31 décembre 2020, le montant du fonds commercial s'élève à FCFA 9 781 millions, ce qui représente 50% de l'actif immobilisé et n'a pas changé depuis sa comptabilisation dans les comptes annuels en 2011.

L'évaluation du fonds commercial a consisté à actualiser les revenus futurs qui seraient issues des ventes des produits le constituant en prenant en compte les charges inhérentes à la commercialisation de ces produits. Lorsque la valeur actuelle du fonds commercial ainsi déterminée est inférieure à son coût historique, une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de la perte de valeur constatée. Dans le cas contraire le coût historique est maintenu à l'actif du bilan.

Compte tenu du caractère subjectif de certaines hypothèses retenues pour l'évaluation du fonds commercial et des jugements sous-jacents, l'évaluation du fonds commercial est considérée comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation du fonds commercial et notamment à l'estimation de sa dépréciation, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont donnés dans la note 3A des annexes aux états financiers

Nous avons réalisé un examen de l'approche et des méthodes utilisées par l'expert indépendant mandaté par Unilever Côte d'Ivoire S.A. dans le cadre de l'évaluation. Nous avons également procédé à la vérification des formules et des valeurs obtenues, ainsi qu'à une revue de la cohérence des principales hypothèses économiques afin d'apprécier la cohérence et l'acceptabilité des prévisions retenues pour l'évaluation du fonds de commerce.

Notre audit a, de manière spécifique, consisté à réaliser les diligences suivantes :

- l'analyse des données et hypothèses opérationnelles et du plan d'affaires prévisionnel;
- l'analyse de la pertinence de la méthodologie d'évaluation, notamment du choix de la méthode, du calcul du taux d'actualisation et de la valeur terminale, et du taux de croissance retenu.

Responsabilités du Conseil d'Administration : Jaan es aux ceats financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2021.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et au système comptable OHADA (SYSCOHADA), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des etats financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II. Vérifications specifiques prévues par la loi et autres informations.

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 14 octobre 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la Covid-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur los autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

En application de la loi, nous vous signalons les faits suivants in

- Non-respect du niveau de flottant des sociétés cotées à la BRVM Selon la décision N° 2015-004-BRVM-CA, les sociétés cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) devraient disposer d'un niveau minimum de flottant de 20% de leur capital au plus tard le 31 décembre 2017. Passé ce délai, elles s'exposaient à une radiation de la côte de la BRVM. A la clôture des comptes au 31 décembre 2020, le niveau de flottant de Unilever Côte d'Ivoire S.A. se situait à 0,22%.
- Non-respect du volume minimum de titres composant le flottant des sociétés cotées à la BRVM Selon la décision N° 2015-005-BRVM-CA, le volume minimum de titres composant le flottant des sociétés cotées est flxé à 2 000 000 si la capitalisation boursière est inférieure à 50 milliards de FCFA. Le délai pour se conformer à cette décision (décision N° 2017-017-BRVM-CA) a été prorogé au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2020, le volume de titres composant le flottant de Unilever Côte d'Ivoire S.A. s'élevait à 19 792 pour une capitalisation boursière inférieure à 50 milliards FCFA.

- Non-respect des délais d'arrêté et d'approbation des comptes

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 n'ont pas été arrêtés par le Conseil d'Administration dans le délai de quatre (4) mois suivant la date de clôture de l'exercice prévu par l'article 23 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière. Par ailleurs, ces comptes n'ont pas été approuvés dans le délai de prorogation accordé par le Président du Tribunal de Commerce conformément à l'article 548 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, soit le 31 octobre 2021 au plus tard.

 Non-inscription de l'examen et l'approbation des états financiers établis selon les normes IFRS dans le texte des résolutions

Contrairement à l'article 73-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, le texte des résolutions proposées aux actionnaires ne prévoit pas l'examen et l'approbation, par l'Assemblée Générale, des états financiers établis selon les normes IFRS, ceux-ci n'ayant pas été établis par la société.

— Non-reconstitution des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social Les capitaux propres de la société Unilever Côte d'Ivoire, S.A. (UCI) sont négatifs de 5 129 millions au terme de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tenue en 2015 et auraient dû être reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social au plus tard le 31 décembre 2017 conformément à l'article 665 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. A la date du présent rapport, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués et ce, malgré une augmentation de capital de FCFA 45 917 millions réalisée à la date du 21 octobre 2019. Ces capitaux propres demeurent négatifs et s'élèvent à un montant de FCFA 4 391 millions au 31 décembre 2020.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

Vean-Luc Ruelle

Expert-Comptable Diplômé

Associé

Associée

ANNEXE 1: PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels prescrit par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers :
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration :
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



NOUVEAU NOUVEA

Formule enrichie au miel

Dure très très TRES LONGTEMPS





Unilever Côte d'Ivoire

01 BP 1751 ABIDJAN 01 Tél: (225) 21 75 44 00 Fax: (225) 21 24 68 14 SERVICE CONSOMMATEUR 800 123 ou (225) 21 75 44 50